

Le 2 septembre 2014.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, mardi le 2 septembre 2014, à 19h30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Nancy Delisle, conseillères
Messieurs Pascal Paquette, Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame France Mc Sween

Madame Lise Nolette est absente.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme France Mc Sween ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

Les élus ayant tous reçu une copie des 2 derniers procès-verbaux préalablement à la tenue de la présente, on en dispense la lecture et on passe à leur adoption.

Nous avons reçu :	taxes	2 088,38 \$	vente clôture	150,00
	Salle	120,00	internet	349,55
	Permis	120,00	remb. divers	90,10
	Livre cent.	25,00	photocopies	10,55
	Dérogation	100,00	remb. circ.	27,90

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir d'une liste préparée par la secrétaire :

Financière Banque Nationale	2° vers. emprunt aqueduc	2 875,35 \$
Salaire des élus	3° versement	5 962,86
Chem Action	régulateur pression, usine	257,54
Sani Sécur GD	caisse essuie-tout	34,44
Coop. Ham-Nord	fluorescents c.c.	36,20
Ville Victoriaville	intervention pompiers accident route 161	655,53
Fortier Tourigny huissier	constat d'infraction rég. animaux	104,53
Extincteur Victo	entretien extincteur c.c. + garage	141,31
Auger BC Sécurité	batterie urgence bureau	28,74
Jacques Thibault	test de pompe incendie, avril	704,91
Buropro Citation	guide du citoyen CRDS	576,49
Les services EXP	interprétation et rapport géotechnique	2 759,40
Comm. Scol. Victo.	taxes scolaires terrain jeux	20,63
RC Novation	maintenance ordinateur + logiciel chargée projet	194,31
Rogers		64,47
Brico Béton Vibré	rang 10	91,98
Coop. Ham-Nord	bois escalier terrain jeux	61,83
Régie inter. sanitaire des Hameaux		1 960,25
Pièce d'autos Bois-Francis	antirouille	86,18
RC Novation	travaux pour augmenter puissance internet rural	1 005,46
Buropro citation	papeterie (44,90 \$ repayé)	86,74
Revenu Québec	révision cotisation 2913 RRQ	159,02
Christiane Leblanc		1 760,28
Rec. Gén. can.		933,74
Mario St-Cyr	all. dép.	400,00
Gilles Leblanc	c.c. août	100,00
....	final pelouse	500,00

Mario St-Cyr	km juil. août	61,20
Télébec	usine	179,60
Comité dérogation mineure	2 rencontres	105,00
Laboratoire d'analyse SM		179,36
Editions FD	permis puits	39,67
....	mise à jour code	94,50
Postes Canada	circulaire	28,03
Gilles Leblanc	ménage terrain jeux (sable)	45,00
Jeany Descôteaux	peinture patinoire	77,63
Comité développement	cadeau nouveaux arrivants	35,00
Gesterra	enfouissement août	751,04
....	récupération août	316,13
RC Novation	surveillance et facturation + achat 5 nouveaux radios + dépannage panne générale + remplacement équip. tour Mt Sévigny	2 007,75
Sogetel	c.c.	69,83
....	bureau	132,92
....	internet	557,63
Coop Ham-Nord	peinture patinoire	595,21
....	usine	14,89
....	asphalte froide	54,71
Hydro Québec	éclairage public	203,31

Buropro Citation	livre bibliothèque	35,65
Info Page		88,94
Remb. loisirs Victo	remb. loisirs Victo.	325,00
Coop Solidarité	2 bons d'achat concours photos	40,00
....	essence	29,00
Frigoriste Bois-Francis	réparation usine	500,12
Geneviève Boutin	achat cadres	48,22
Comité Récréatif NDH	67,77
Postes Canada	100 timbres	97,73
Mystique de l'Inde	fleurs sculpture Indra	785,25
	Total	<u>29 128,28 \$</u>

Salaire des employés : 5 852,34 \$

01-09-14 OUVERTURE DE PORTE AU GARAGE MUNICIPAL

On se questionne dans la salle sur le fait que s'il n'y a pas d'électricité, le mécanisme d'ouverture de la porte du garage ne fonctionne pas ; il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager M. Réal Croteau, électricien, pour faire l'installation d'un branchement avec la génératrice qui demeure dans le garage.

02-09-14 DÉROGATION MINEURE E. LEBLOND

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par Eric Leblond et localisée comme suit : 109, rang 1 sud, lot P-19B, P-20A. Ils prennent également connaissance de l'avis donné par les membres du comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 26 août 2014. Cet avis fait part que la demande de dérogation mineure devrait être accordée. Après délibération (concernant la démolition de l'ancienne maison dans un délai respectable), il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente demande de dérogation mineure soit acceptée, sans modification.

03-09-14 2^E APPEL D'OFFRE, GARAGE-CASERNE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham accepte de retourner en soumission sur le site SEAO, pour la construction du nouveau

garage-caserne et abri à sable, compte tenu que nous n'avons reçu aucune soumission lors du premier appel d'offre.

04-09-14 COÛTS SUPPLÉMENTAIRES

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense supplémentaire d'environ 500 \$ payable à Bourassa Maillé architecte pour le retour en appel d'offre, pour des frais supplémentaires d'impression et l'agencement des plans.

Nous avons reçu un nouvel estimé des coûts pour la construction du garage-caserne, de même que le résumé des services professionnels en architecture jusqu'à date.

Egalement, de la direction régionale de la sécurité civile, une lettre mentionnant qu'ils sont favorables à la réalisation de ce projet de garage-caserne. Le tout est envoyé au MAMROT, dans le cadre du programme de subvention avec Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM sous-volet 5.1).

05-09-14 DEMANDE DE SUBVENTION AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'envoyer notre planification des travaux de voirie pour l'année en cours à M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francis, dans le cadre de la demande de subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal, sur les chemins ou routes suivants :

- 11^e rang, coin rang 1 nord jusqu'à la route du 10^e et 11^e rang, 0,6km
- Rang 1 nord, à partir du coin jusqu'au 11^e rang, 1,9km
- Rang 2 nord, de la route 161 jusqu'au chemin St-Philippe, 3.6km

On aura du rechargement de gravier à faire. On prévoit une dépense de 50 000 \$.

06-09-14 ACHAT SEL ET SABLE POUR L'HIVER

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'environ 40 t.m. de sel à glace chez Calclo, au prix de 94 \$ la t.m, soit une quantité un peu supérieure à l'an passé pour que cela soit plus efficace. On achètera également un peu plus de gravier pour le mélange avec le sel, chez Excavation Marquis Tardif.

Règlement numéro 361, délimitant le niveau de service offert en matière de protection contre les incendies.

Attendu qu'est en vigueur sur le territoire de la MRC d'Arthabaska, un schéma de couverture de risques adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., C.S-3.4)*;

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham est desservie en sécurité incendie par la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts;

Attendu que les véhicules de lutte contre l'incendie ne peuvent accéder à plusieurs bâtiments sur le territoire de la municipalité, en raison de l'absence d'une voie publique conforme au *Règlement numéro 319 sur la prévention des incendies*;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance ajournée du 18 août 2014, par M. Guy Hudon;

En conséquence, il est proposé par Mme Johanne Allard

Appuyé par M. Pascal Paquette

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal décrète et statue ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement est connu sous le nom de **Règlement numéro 361, délimitant le niveau de service offert en matière de protection contre les incendies.**

Article 3

Le service incendie offert par la municipalité l'est en considération des limitations suivantes :

- La disponibilité du service incendie est non garantie à l'égard de tous les immeubles (terrains ou bâtiments) n'ayant pas d'accès direct ou un frontage sur une voie publique conforme au règlement numéro 319 sur la prévention des incendies, et ce, sur le territoire de la municipalité;
- La disponibilité du service incendie est non garantie à l'égard de tous les immeubles (terrains ou bâtiments) n'offrant pas d'accès aisé aux équipements d'intervention incendie, leur permettant de se rendre à proximité des lieux, peu importe la saison, et ce, que la difficulté d'accès soit due à l'insuffisance du déneigement, au caractère non carrossable de la voie d'accès, à la largeur insuffisante, à la hauteur libre insuffisante, à l'inclinaison de la voie d'accès, au rayon des courbes trop prononcées ou pour toute autre raison;
- La disponibilité du service incendie peut être compromise en cas de force majeure, par exemple, lors d'une tempête de neige de plus de 25cm, d'une inondation, d'un glissement de terrain, d'un feu de forêt ou lorsqu'il y a plus d'un sinistre survenant simultanément.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté après lecture faite ce 2 septembre 2014.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et secrétaire trésorière

Demande d'un particulier pour des travaux de rechargement de gravier dans le 10^e rang, on demandera son avis à l'inspecteur de voirie.

07-09-14 SYSTÈME DE VENTILATION USINE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager la compagnie Frigoriste Bois-Francs, afin de remplacer le contrôle mural du système de ventilation à l'usine d'eau potable qui est défectueux, au coût estimé de 265 \$ + le temps.

Gala mérite étudiant à Warwick, le 17 septembre prochain.

Journée internationale des personnes âgées, 1^{er} octobre à Victoriaville.

Nouveau programme d'aide de Desjardins : à remettre aux chargées de projet.

08-09-14 INSCRIPTION ASSOCIATION LOISIRS MUNICIPAUX

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'inscription de nos 2 chargées de projet au congrès annuel de l'Association québécoise du loisir municipal, le 9 octobre prochain à Victoriaville, au coût de 65 \$.

Information FQM, service postal canadien, un service de proximité essentiel pour nos communautés.

09-09-14 CALENDRIER GESTERRA

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat du calendrier de gestion des matières résiduelles chez Gesterra, au coût de 0,85 \$ chacun, pour chacune de nos 215 résidences de la municipalité.

Nous avons reçu le 2^e versement 2013-2014 au montant de 5 068 \$ ainsi que le 1^{er} versement 2014-2015 au montant de 15 204 \$, dans le cadre de la subvention du FRACQ, pour le projet «Une communauté solidaire».

Lettre de Accès Travail Victoriaville, remettre aux chargées de projet.

Il y aura de la signalisation temporaire qui sera installée, pour La Balade Gourmande qui se tiendra les 4-5 et 11-12 octobre prochain.

Mme Mc Sween nous parle du plan de sécurité civile, nous avons eu une séance d'information au bureau avec Mme Hélène Boisvert dernièrement. M. Hudon est intéressé à prendre connaissance de la documentation que l'on a reçue. A suivre.

Nous avons reçu la confirmation d'un montant de 519 761 \$ répartis sur 5 ans, dans le cadre du prochain programme de la taxe d'accise sur l'essence, l'admissibilité des dépenses étant à partir du 1^{er} janvier 2014 ; après les fêtes, on établira nos priorités dans l'ordre des nouvelles modalités du programme.

10-09-14 DEMANDE DE TRAVERSE MUNICIPALE POUR VTT

Pour faire suite à la demande de Moto-Club Bois-Francs inc, concernant le passage des VTT sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham, il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le même tracé que l'hiver dernier.

Mme Johanne Allard prend en charge avec les chargées de projet de l'organisation d'un souper reconnaissance pour nos pompiers volontaires.

11-09-14 LUMIÈRE DE RUE PRÈS DU PONT RANG 1 SUD

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale s'occupe d'acheter et de faire installer une nouvelle lumière de rue dans la courbe près du pont du rang 1 sud, pour la sécurité des utilisateurs de la route, par Marius Marcoux et Fils, au coût de 182 \$ plus les frais de connexion par Hydro Québec.

12-09-14 DEMANDE DE MODIFICATION DE LA ZONE DE GLISSEMENT DE TERRAIN À LA MRC D'ARTHABASKA

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre ce que nous avons reçu de M. Florent Charest, soit une étude de glissement de terrain sur sa propriété, à la MRC d'Arthabaska, pour savoir si la zone peut être modifiée.

Nous avons reçu le rapport de la visite de l'assureur pour nos différents bâtiments, les corrections demandées sont pour la plupart faites déjà, on propose de faire une liste de vérification qu'on pourrait faire annuellement durant une période déterminée.

13-09-14 VENTE DU CAMION CITERNE ET DE LA POMPE PORTATIVE

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Pascal Paquette soit désigné pour prendre des informations pour connaître le prix qu'on pourrait demander pour la vente de ces équipements dont on n'a plus besoin, vu notre intégration à la régie incendie. On pourra les faire annoncer dans le journal en temps et lieu.

On fera l'envoi du *Guide du citoyen* la semaine prochaine à toutes les adresses de la municipalité, par la poste.

Nous avons reçu une lettre du ministère des Transports, concernant la subvention annuelle de 93 657 \$, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Nous devrions recevoir le 1^{er} versement d'ici la fin septembre.

Nous recevons une lettre d'une citoyenne concernant l'entretien des chemins, principalement du rang 1 centre, et des autres travaux qui ont été faits l'an dernier dans le village ; on pourra lui répondre que les travaux de l'an dernier ont été faits avec la taxe d'accise, et des travaux sont à prévoir sur le prochain programme également pour l'an prochain, de même que cet automne avec la subvention demandée au député, comme d'habitude à chaque année.

Transfert de poste : équipement internet au poste service internet
quincaillerie au poste entretien machinerie

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

France Mc Sween, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la séance au 15 septembre, 19 heures.

La séance se termine à 20h50.

Accepter sur proposition de Mme Johanne Allard
Seconder par M. Guy Hudon

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et sec. très.

